

# La Ville de Lons-le-Saunier s'engage contre les perturbateurs endocriniens

par [RES](#) / lundi, 04 octobre 2021 / Publié dans [Les collectivités locales s'engagent !](#), [RES-actus](#)



*Le 30 septembre 2021, la Ville de Lons-le-Saunier s'est inscrit durablement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens en signant la charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » avec la présence, en visio, de M. André Cicoella, Président du Réseau Environnement Santé (RES), et en présentiel de M. René Cadot, membre du RES et Président de l'association Action Santé Solidarité.*

Présents dans de nombreux produits de la vie courante (cosmétiques, produits d'entretiens, ameublement, etc.), le but étant d'une part, d'informer le public largement, et d'autre part de mettre en place des actions au sein des établissements de la Ville et de l'Agglomération afin de limiter les produits susceptibles d'en contenir et de former les agents sur ce sujet.

La première étape de ce processus sera axé sur la petite enfance, particulièrement réceptive à ces produits, avec une semaine de sensibilisation à destination des professionnels et du grand public.

Du 28 septembre au 2 octobre ont été programmées des conférences, des ateliers, une exposition, une projection d'un documentaire mais également la signature de la charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » proposée par le Réseau Environnement Santé.

Cette charte engage la Ville à mettre en place un ensemble de dispositions :

- Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation (aliments, matériel)
- Favoriser l'information des particuliers et des professionnels (santé, petite enfance,

collectivités,...)

- Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics
- Informer tous les ans les citoyens de l'avancement des engagements pris.